



ABAFIM



SARL au capital de 30 000 € - 443 678 209 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPE 001 2016 (01/01/2016)
 délivrée le 23/03/2016 par la CCF de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière : 110 000 € - CRF Insecuritas Europe FIDELITY
 Guio Defense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 65000 LA BELLESENNE CEDEX

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) **M. DASSÈNT Jean-Noël**
 Demeurant : **M. rue Henri Cabardès 65100 BIENNEVILLE - DE - BIEUCHÈRE**

Reconnait(ssen)t avoir visité le(les) **biens** à **M. H.** par l'intermédiaire de l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° 23499**, ci-après désigné :
Immeuble avec dépendance à Bienville - 5, rue des Sources 65100 BIENNEVILLE - Cadastre ZC 153 (1064 m²)

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur : 130 000 €
Honoraires d'agence : 10 000 €
Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur : 140 000 €
 (en lettres : **Cent quarante mille** €)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 13 000 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 127 000 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

L'acquéreur,

(bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions.

(1) Condition suspensive :

Obtention du prêt déjà sollicité

Fait à *Bienville*

Pour ABAFIM
Le négociateur,

[Signature]

Le *04/05/2021*

Le vendeur,

(bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

Mme HOOFS [Signature]